

AVIS PUBLIC

D'ENTRÉE EN VIGUEUR TAXATION COURS D'EAU BRANCHE 1

Règlement N° 05-2025

Règlement #05-2025 relatif à la taxation du
cours d'eau Branche 1

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval :

Que lors de la séance ordinaire tenue le 11 août 2025, le conseil a adopté par résolution le règlement #05-2025 relatif à la taxation du cours d'eau « Branche 1 ».

PRENEZ AIS QUE ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 1232, rang Saint-Pierre à Saint-Zéphirin-de-Courval aux heures normales de bureau, sauf les jours fériés ou sur le site internet à même la section « Documentation »

DONNÉ À SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL, 14 août 2025



Hélène Chassé, *g.m.a.*

Directrice générale et Greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT #05-2025

Je, soussignée, Hélène Chassé, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval, certifie que j'ai publié le présent avis :

- Aux endroits désignés par le conseil municipal page web et mairie, à compter du 14 août 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14^e jour du mois d'août 2025.



Hélène Chassé, g.m.a.
Directrice générale et Greffière-trésorière

